

Cette ressource documentaire appartient au fonds « 1001 tirés-à-part Salomon Reinach », conservé à la bibliothèque de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée. Elle n'a pas été numérisée en intégralité dans notre institution, une version complète étant déjà accessible ailleurs. (Voir la fenêtre ci-dessous pour la visualiser, ou bien cliquer sur le lien correspondant dans le champ « Remarque » de la notice.)



**Maison de l'Orient
et de la Méditerranée
Jean Pouilloux**
Fédération de recherche



A Monsieur Salomon Reinach

pourmage de l'auteur, 3

Veerpelt 6 Septembre 1889.

LES FORMES DU VERBE
DANS L'INSCRIPTION DE GORTYNE.

Bibliothèque Maison de l'Orient



157148

3

LES FORMES DU VERBE

DANS

L'INSCRIPTION DE GORTYNE,

PAR

J. KEELHOFF,

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.



MONS,

HECTOR MANCEAUX, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

RUE DES FRIPIERS, 4; GRAND'RUE, 7 ET 9.

—
1887.

AVANT-PROPOS.

« Il y a là du travail pour toute une génération de philologues et de jurisconsultes », disait M. Dareste en parlant de l'inscription de Gortyne (séances de l'Académie des sciences morales, 1885, 1^{er} sem., p. 926).

Il est peu probable que cette prédiction se réalise. Il y a à peine trois ans que l'inscription a été découverte, et déjà les travaux de J. et Th. Baunack d'une part, ceux de Zitelmann de l'autre, ne laissent plus que peu de choses à glaner à leurs successeurs.

Je me suis proposé, dans les pages suivantes, de coordonner et d'expliquer les formes de l'inscription de Gortyne, et de chercher quels sont les faits nouveaux qu'on peut y constater. Ce travail s'adresse surtout aux commençants; grâce à l'index, il leur sera toujours aisé de trouver immédiatement l'explication d'une forme difficile.

Le texte que j'ai généralement suivi est celui de Baunack, et ce n'est que rarement que je m'en suis écarté pour adopter une autre leçon.

Ne résidant pas dans une ville universitaire, je n'ai eu malheureusement à ma disposition que les seules ressources de ma bibliothèque; de là, bien des lacunes que j'aurais probablement pu éviter, si j'avais travaillé dans des conditions plus favorables. Je donne ici la liste des ouvrages que j'ai consultés moi-même, quant aux autres, c'est de seconde main que je les cite.

J. UND TH. BAUNACK. *Die Inschrift von Gortyn*. Leipzig. 1885.

F. BUECHELER UND ZITELMANN. *Das recht von Gortyn*. Frankfurt a/Main. 1885.